

Définition de l'année d'inscription universitaire

Servant à la gestion de la scolarité des étudiants

1. Définition de l'année universitaire (rappel des décisions CE et CA de juin 2019)

	Début Année Universitaire	Fin Année Universitaire
Cas général	1 ^{er} septembre	31 août
HMONP / Master ASPU	1 ^{er} octobre	15 octobre de l'année suivante
5 ^{ème} année Architectes et Ingénieurs en dernière année de formation	1 ^{er} septembre	30 septembre de l'année suivante

2. Dates clés pour le calendrier universitaire 2024/2025 – Validation par le CA sur avis du CE

Congés universitaires :

Toussaint (hors GT2E5 – Costic)	Du samedi 26 octobre au samedi 2 novembre inclus
Noël	Du samedi 21 décembre au samedi 4 janvier inclus
Hiver	Du samedi 15 février au samedi 22 février inclus
Printemps (sauf A5 y compris parcours AI / VE entre le 5 et 12/04)	Du samedi 05 avril au samedi 19 avril inclus
Week-end Pâques	Du vendredi 18 avril au lundi 21 avril inclus

Rentrée universitaire :

Activité	Public	Date
Session rattrapages	Toutes formations concernées	Du mardi 20 au samedi 24 août
Jurys Rattrapages	Architectes toutes années (y compris parcours AI) GT2E 4 ^{ème} année	Mardi 27 août
Rentrée universitaire et début des enseignements	AI2, AI3, A4 et A5 (y compris parcours AI)	Jeudi 29 août (matin)
	AI1	Jeudi 29 août (après-midi)
Jurys Rattrapages	Ingénieurs toutes années (sauf GT2E4)	Mercredi 28 août et jeudi 29 août

Rentrée universitaire	1 ^{ère} année STH 2 ^{ème} années Ingénieurs FISE 3 ^{ème} années Ingénieurs FISE 3 et 4 ^{ème} année Ingénieurs FIP / FISA	Lundi 02 septembre
	4 ^{ème} années Ingénieurs FISE (y compris parcours AI) 5 ^{ème} années Ingénieurs FISE (y compris parcours AI, parcours Masters IRIV, PAIP, DSMI – hors GT2E5 Costic)	Mardi 03 septembre
Rentrée universitaire	5 ^{ème} année Ingénieurs FISE GT2E5 parcours Costic	Rentrée au Costic : Jeudi 05 septembre (13h30)
Rentrée universitaire	5 ^{ème} année Ingénieurs FIP / FISA	Lundi 16 septembre
Jury Diplôme 2 ^{ème} session	Toutes formations et années concernées (Diplômes Architecte et Ingénieurs + Diplôme d'établissement AISC)	Mardi 1er octobre
Rentrée universitaire	Master ASPU	Jeudi 17 octobre
Jury Diplôme 1 ^{ère} session	Master ASPU	Au plus tard le 15 octobre de l'année universitaire en cours
Jury HMONP 2 ^{ème} session	HMONP	Au plus tard le 15 octobre de l'année universitaire en cours
Rentrée universitaire	HMONP	Lundi 14 octobre
Fin Semestre impair	Toutes années toutes formations sauf FIP / FISA)	Samedi 18 janvier
	FIP / FISA	Samedi 25 janvier
Intersemestre	Toutes formations (sauf FIP-FISA) toutes années	Du lundi 20 au Samedi 25 janvier
Session Rattrapages	5 ^{ème} années Ingénieurs et Architectes	Du mardi 11 au vendredi 14 mars
Jury Diplôme 2 ^{ème} session	Master ASPU	Au plus tard le 14 mars de l'année universitaire
Jury Diplôme 3 ^{ème} session	Toutes formations et années concernées (Bachelor + Diplômes Architecte et Ingénieurs + Diplôme d'établissement AISC)	Mardi 18 mars
Session rattrapages	HMONP	Vendredi 21 et samedi 22 mars
Pont de la fête du travail	Toutes formations : suspension des enseignements	Du jeudi 1 ^{er} mai au samedi 3 mai
Fin semestre pair	Toutes formations et années (sauf FIP / FISA et A5)	Samedi 7 juin (16 semaines)
	FIP / FISA	Samedi 14 juin
	A5 y compris AI	Samedi 21 juin
Jury HMONP 1 ^{ère} session	HMONP	Lundi 30 juin
Jury Diplôme 1 ^{ère} session	Toutes formations et années concernées (Diplômes Architecte et Ingénieurs + Diplôme d'établissement ISC)	Mardi 1er juillet

Nota : hormis les jurys de diplôme, le diplôme d'établissement Architecture INSA Strasbourg au Caire (AISC) fait l'objet d'un calendrier établi par l'Université Française d'Egypte en concertation avec l'INSA Strasbourg

3. Périodes d'inscription administratives 2024/2025 – Fixées par le directeur de l'INSA, par arrêté, sur proposition de la direction de la formation et de la scolarité

Extrait article D 612.2 du Code de l'éducation : « Nul ne peut être admis à participer en qualité d'étudiant aux activités d'enseignement et de recherche d'un établissement d'enseignement supérieur s'il n'est régulièrement inscrit dans cet établissement. L'inscription est annuelle. Elle est renouvelée au début de chaque année universitaire. »

Extrait Article D612-6 du code de l'éducation, modifié par Décret n°2019-231 du 26 mars 2019 - art. 21.

«[...] les périodes et modalités des opérations d'inscription administrative sont fixées par le chef d'établissement ».

	Inscription obligatoire
Cas général	Dès l'ouverture de l'application de pré-inscription, mi-juillet. Finalisation de l'inscription administrative au plus tard 15 jours calendaires après la date de la rentrée universitaire de la formation dans laquelle l'étudiant a été admis
Etalement du règlement des droits d'inscription	Date limite du dernier paiement (en cas de paiement en trois fois) : 15 décembre
Non diplômables	Au 1 ^{er} décembre pour une prise en compte de son dossier par le jury de diplôme de la 3 ^è session (mars)
	Au 30 avril pour une prise en compte de son dossier par les jurys de diplôme de la 1 ^{ère} et 2 ^{ème} sessions (juin et octobre)

Nota : le diplôme d'établissement Architecture INSA Strasbourg au Caire fait l'objet d'une période d'inscription spécifique définie par l'Université Française d'Egypte en concertation avec l'INSA Strasbourg

Calendrier universitaire

Pour la gestion des personnels enseignants

Validation par le CA sur avis du CE

Sur la base du calendrier universitaire 2024/2025 ayant obtenu un avis favorable du Conseil des études du
le nombre de semaines d'enseignement est de : 33.